

LE TAM

Janvier 2024

LE MAGAZINE DE TULLE AGGLO

N°45

transitions

TULLE AGGLO : TERRITOIRE ENGAGÉ

déchets

Un nouveau schéma de collecte.

Page 6

santé

Votre mutuelle intercommunale change !

Page 10

événement

L'Agglomérée revient les 6 et 7 avril.

Page 12



L'année 2023 a marqué "la mi-mandat". Le chemin parcouru permet d'entrevoir tout ce qu'il reste à faire.

De nombreux projets sont en cours de réalisation soit de façon habituelle comme la réfection des voiries ou les travaux d'assainissement mais d'autres portent des enjeux plus spécifiques comme la rénovation complète du centre aqua, la refonte du schéma de collecte des déchets ou bien encore la création d'un espace de formation et de vie étudiante sur le campus universitaire.

Aux côtés des communes du territoire, la communauté d'agglomération est au cœur des transitions. La crise climatique et la prise de conscience généralisée de l'urgence à agir nous amènent à nous réinterroger sur la mobilité, le logement, l'énergie, la préservation des forêts ou de la biodiversité... A l'heure de la paupérisation de nos concitoyens, des contraintes économiques et environnementales, d'une crise des valeurs qui nous interroge, tout cela nous conduit à poursuivre l'action publique autour d'une approche d'écoresponsabilité.

La communauté d'agglomération est un acteur majeur de la transformation du territoire pour le présent et le futur de ses habitants. Nous devons ainsi préserver nos ressources (bois, eau, paysages...), développer nos sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie...), optimiser nos services (collecte et valorisation des déchets, aides aux entreprises, requalification des zones d'activité), valoriser notre patrimoine naturel et bâti (logements, espaces publics, petit patrimoine...) sans oublier d'entretenir le vivre-ensemble, le lien intergénérationnel et la qualité de vie sur notre territoire à taille humaine.

Pleinement engagé au service d'un territoire tourné vers l'avenir, je vous souhaite une belle année 2024, à vous, vos proches et vos familles. ■

Michel Breuilh
Président de Tulle agglo



.17



.12



.20



.10



.32

actualités

P. 04

L'agglomération change d'adresse ? Travaux du centre aqua. Frédéric Bouyssou élu maire de Sainte-Fortunade. Régaler les papilles des écoliers du territoire. Les lauréats du Programme national de Reconquête du commerce rural. Adoptez des mètres carrés avec Tuberculture. Les actualités du centre aqua. Réduire ses déchets pour maîtriser sa facture. Trier : un geste indispensable pour l'avenir de notre territoire. Modification de desserte sur le réseau TuT agglomération. Hooraa ! Festival. Un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Le Centre hospitalier de Tulle certifié. L'Agglomération revient pour une nouvelle édition !

économie

P. 14

Initio, accompagner vos projets professionnels. Une nouvelle réserve incendie. Entreprises au Salon du Made in France. Terre de couleurs et Solar Impact, lauréates des Trophées des entreprises. Ils ont rejoint Initio.

travaux

P. 16

Les chantiers de voirie de l'année 2023. Zoom sur les travaux d'assainissement de Cornil

dossier

P. 18

Tulle agglomération, au cœur des transitions.

projet

P. 24

SCOT, le projet prend forme.

communes

P. 26

Urbanisme : faites vos demandes en ligne ! De nouvelles communes en ligne. Les actualités de Sainte-Fortunade. Première rencontre citoyenne à Saint-Clément. Recensement de la population à Bar.

environnement

P. 28

Mathilde Mas, nouvelle technicienne rivière. Opération collecte et broyage des sapins. Projet pédagogique sur le bassin versant Vézère - Corrèze. Tous au compostage partagé ! Et si vous optiez pour le lombricompostage ?

culture

P. 30

Lecture & Culture : infos et rendez-vous.

assainissement collectif

P. 34

Et si vous passiez à la mensualisation ?

tribunes

P. 35

Le Tam. Tulle agglomération Magazine - 7, impasse Sylvain Combes - 19000 Tulle. Téléphone : 05 55 20 75 00. Fax : 05 55 20 75 01. E-mail : tulleagglomeration@tulleagglomeration.fr. **Directeur de la publication** : Jean-François Labbat. **Rédactrice en chef** : Marie Cailleaud. **Rédaction** : Marie Cailleaud, Claire Mouzac, Coralie Vintéjoux. **Photos et illustrations** : Marc Allenbach, Carole Massié, Mairie de Saint-Clément, Tuberculture, Laura Fronty, Mutalia, Haute Autorité de Santé, Mairie de Sainte-Fortunade, Marie Cailleaud, Du Bleu en Hiver, Le recensement et vous, Claire Mouzac, ASPTT Photo, Citéo, Nadia Mauléon, AdobeStock. **Mise en page et secrétariat de rédaction** : Sylvie Mahé. **Dépôt légal** : Janvier 2024. **ISSN** : 1261-3320. **Tirage** : 23 500 exemplaires. **Diffusion** : La Poste. **Imprimerie** : Maugéin - Tulle, adhérent Imprim'Vert, imprimé sur papier PEFC/10-131-3162.

Sainte Fortunade : Frédéric Bouysson élu maire



Le conseil municipal de Sainte-Fortunade a élu, en octobre dernier, Frédéric Bouysson comme nouveau maire.

Il succède à Martine Dupin de Beysat, décédée en septembre dernier. Michel Breuilh et l'ensemble des conseillers communautaires souhaitent saluer son engagement au service de sa commune et du territoire en tant que conseillère communautaire. Sylvie Laforge, 1^{ère} adjointe, siège désormais au conseil communautaire au côté de Xavier Durand. ■



info pratique

L'agglo change d'adresse ?

Non ! Tulle agglo ne déménage pas et se situe toujours à proximité du monument aux morts à Tulle. C'est simplement la "rue Sylvain Combes" qui devient "impasse Sylvain Combes". Son nom rend hommage au jardinier de l'École normale qui a été résistant pendant la Seconde Guerre mondiale et qui est mort en déportation au camp de concentration de Nordhausen-Dora en 1943. ■

La nouvelle adresse de l'agglo est la suivante :

**Tulle agglo
7, impasse Sylvain Combes
19000 TULLE**

EN BREF

Travaux du centre aqua

Nouvelle étape dans l'avancement du projet de réhabilitation du centre aqua : le choix du maître d'œuvre. Cinq groupements spécialisés s'étaient positionnés lors de la consultation. C'est finalement Antonio Rico, architecte d.p.l.g. à Bordeaux habitué des projets de réhabilitation d'équipements publics tels que les piscines, qui a été retenu par l'agglo. Il travaillera avec le bureau d'étude technique INTECH basé à Limoges, l'acousticien Le Phonographe installé à Perpezac-le-Blanc et le cabinet PIQUET OPC, de Périgueux, pour l'ordonnancement et le pilotage du chantier.

Pour rappel, les travaux du centre aqua débuteront à l'automne 2024.

alimentation

Régaler les papilles des écoliers du territoire



En octobre dernier, Tulle agglo et l'association Dyptik organisaient une formation pour les agents en charge de la restauration scolaire dans les communes de Sainte-Fortunade, Saint-Jal, Saint-Germain-les-Vergnes et Saint-Clément. Au menu : burger végétarien, granola salé, accras de légumes ou encore mousse au chocolat végétale. Des plats sains et savoureux pour régaler les écoliers du territoire. Organisé autour d'une partie théorique et d'une partie pratique, ce stage permet aux agents de revoir des notions clés de nutrition et de s'entraîner à travailler les protéines végétales de manière originale, en mêlant les épices et les aromates. Il s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) mené par l'agglo. ■

Plus d'informations sur tulleagglo.fr

3

C'est le nombre de projets lauréats du Programme national de Reconquête du commerce rural situés sur l'agglo. L'épicerie citoyenne d'Orliac-de-Bar, le café épicerie de Clergoux et le site écotouristique "La Maison Terre" à Beaumont vont bénéficier d'un soutien financier pour la création de commerces dans ces communes qui n'en ont plus.



APPEL AUX DONNS

Adoptez des mètres carrés avec Tuberculture

Tuberculture vous offre l'opportunité de contribuer à la mise en place d'un lieu unique, sur le territoire de Tulle agglo, préservé et respectueux de l'environnement : un Zénith à ciel ouvert. Cet investissement s'inscrit, dans la suite logique, de l'acquisition immobilière réalisée en 2021. Derrière tout cela il y a un vrai projet associatif culturel, s'adressant au plus grand nombre, réfléchi, porté à terme d'un développement des activités de l'association, dans une volonté d'émancipation et de partage.

Sur les 7 923 m², acquis par l'association pour créer le nouvel espace du festival, à ce jour, près de 3 400 m² ont été adoptés. Vous pouvez encore rejoindre les 160 co-adoptants ayant

RÉSEAUX SOCIAUX

L'agglo sur Instagram et LinkedIn

Après l'ouverture de la page Facebook en janvier 2021, l'agglo passe à la vitesse supérieure. En février 2024, elle débarquera sur deux nouveaux réseaux sociaux : Instagram et LinkedIn. Stories, reels et autres posts vous permettront de découvrir l'agglo autrement. Alors à vos smartphones et rejoignez-nous pour de nouvelles aventures ! ■

EN BREF



Les actualités du centre aqua

SESSION 2 DES COURS DE NATATION

Les inscriptions et tests de niveaux pour les cours de natation de la deuxième session approchent. Pour les adultes, ils auront lieu le mardi 30 janvier et le jeudi 1^{er} février à 19h45 et ce, quel que soit le niveau de pratique. Pour les enfants, ils auront lieu le mercredi 31 janvier à 14h et concerneront aussi bien l'éveil aquatique que l'apprentissage de la natation ou le perfectionnement de la nage.

PROGRAMME DES VACANCES D'HIVER

Les vacances d'hiver auront lieu du vendredi 16 février au dimanche 3 mars. À cette occasion, deux stages d'apprentissage de la natation et deux stages de perfectionnement de la nage seront organisés sur les deux semaines pour les enfants de 6 ans et plus. Les stages d'apprentissage auront lieu par groupe de 10 (soit 20 places disponibles sur deux semaines) du lundi au vendredi de 10h à 12h. Tarif : 92 € (entrées comprises). Les stages de perfectionnement auront lieu, quant à eux, par groupe de 5 (soit 10 places de disponibles sur deux semaines) du lundi au vendredi de 13h30 à 14h15. Tarifs : 77 € (entrées comprises). À noter, deux séances de bébés nageurs se tiendront le samedi 2 mars à 10h puis à 11h.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes au 05 55 20 08 08 (aux horaires d'ouverture du centre aqua).

COLLECTE DES DÉCHETS

RÉDUIRE SES DÉCHETS POUR MAÎTRISER SA FACTURE

Réduire nos déchets et maîtriser les coûts, voilà les impératifs auxquels nous devons répondre dans les mois et les années à venir. Pour cela, Tulle agglomération s'engage pour nous permettre d'atteindre collectivement notre objectif : - 30 % d'ordures ménagères d'ici 2027 !

L'objectif est devenu une nécessité. Nous devons réduire drastiquement le tonnage d'ordures ménagères (OM) incinérées. Diminuer notre impact sur l'environnement, maîtriser les coûts, proposer un service adapté aux pratiques et usages...

Les enjeux sont forts et surtout essentiels pour l'avenir de notre territoire. Contraintes budgétaires, contraintes réglementaires, inflation...

Les coûts du service Collecte et Valorisation des déchets augmentent en conséquence : 1 million d'euros par an si le service reste en l'état ; soit + de 50 €/foyer/an.

Tous les emballages se trient. Premier palier passé en janvier 2023, il est désormais possible de déposer dans le conteneur ou la colonne jaune tous les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et l'ensemble des emballages en plastique sans exception. Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitations ! Autre point positif, ils peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs à couvercle jaune pour plus de simplicité.



L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A PERMIS D'ENREGISTRER UNE AUGMENTATION DE + DE 30 % DES TONNAGES COLLECTÉS EN EMBALLAGES RECYCLABLES ET SE TRADUIT PAR UNE BAISSSE DE 5 % DES OMR.

Le calendrier de déploiement du nouveau schéma

2024

Mise en place des colonnes, dotation des cartes d'accès aux usagers et communication de proximité.

2025

Année pédagogique. Mise en place des nouvelles modalités de collecte. Les données recueillies permettront d'ajuster le service en 2026.

2026

Facturation pédagogique sur la base des données collectées en 2025. Réajustement du service en cas de besoin.

2027

Facturation réelle de la TEOMI sur les données collectées en 2026.



Biodéchets : composter pour revaloriser !

À cela s'ajoute le travail mené sur les biodéchets. Le saviez-vous ? 30 % du contenu de notre poubelle est composé de déchets fermentescibles ! Il est donc nécessaire de sortir de l'incinération tous les déchets pouvant être revalorisés in situ. Déchets de cuisines, déchets verts, déchets de jardin, les solutions pour les usagers sont nombreuses. L'agglomération déploie depuis janvier 2023 des outils adaptés à chacun : compostage individuel, compostage partagé, lombricompostage, prévention et accompagnement au changement de pratiques... N'hésitez pas à contacter Karine Henrion*, maîtresse composteuse de Tulle agglomération. Elle distille de bons conseils et peut vous accompagner dans votre expérience compost !

Vers un nouveau schéma de collecte des déchets. Fin 2024 pour une mise en pratique début 2025, un palier supplémentaire sera franchi avec le déploiement d'un nouveau mode de collecte des déchets sur le territoire. Afin de simplifier et faciliter les gestes de tri, plus de 450 points d'apport volontaires seront déployés permettant aux habitants d'accéder 7 jours sur 7 et 24h sur 24 aux colonnes ordures ménagères, emballages, verre et papier. Cette nouvelle organisation permet de passer progressivement à un mode de collecte des déchets plus efficient.

Objectif - 30 % d'OMR

**Passer de 249 kg
d'OM/an/hab
(chiffres 2022)
à 170 kg en 2027**

Tournées des camions de collecte adaptées aux besoins, circuits optimisés, sécurisation des pratiques professionnelles... Le changement permettra d'optimiser le service. Les bacs 4 roues seront retirés et remplacés par des colonnes nouvelle génération. En parallèle, l'évolution de la tarification actuelle, la TEOM (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères), vers la TEOMI (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative) permettra à chaque foyer de connaître et maîtriser sa production de déchets d'ordures ménagères mais également sa facture.

TEOMI, comment ça fonctionne ? Aujourd'hui chaque foyer paye la TEOM. Cette taxe est calculée par les services fiscaux sur la base de la valeur locative du bien d'habitation qui sert au calcul de la taxe foncière. La TEOMI est composée d'une part fixe la TEOM et d'une part variable, l'incitativité, qui correspond à l'utilisation du service.

Comment sera calculée ma production de déchets ? Une carte d'accès* vous permettra d'ouvrir la trappe des colonnes d'ordures ménagères (les colonnes emballages, verre et papier restent en accès libre). Les données recueillies (nombre d'ouvertures de la trappe) permettront le calcul de la part incitative qui sera transmise aux services fiscaux.

J'ai plein de questions ! Allez-vous communiquer ? Tout au long de l'année 2024, le service Collecte et Valorisation des déchets de Tulle agglomération viendra à votre rencontre pour vous présenter les futures modalités de collecte mais également répondre à vos interrogations, lever vos inquiétudes et vous expliquer la tarification incitative. Une plateforme sera également mise en ligne à la fin du 1^{er} trimestre de l'année, sur laquelle vous pourrez retrouver toutes les informations liées au projet. ■

* Karine Henrion : 06 37 24 14 25 ou karine.henrion@tulleagglomeration.fr

** Certains foyers des communes de Favars, Seilhac et Saint-Germain-les-Vergnes seront équipés de bacs individuels pour la collecte en porte-à-porte. Le calcul se fera à chaque levée du bac d'ordures ménagères.

QUESTIONS à...

TRIER : UN GESTE INDISPENSABLE POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE



Stéphanie Vallée

Vice-présidente en charge de la Collecte et de la Valorisation des déchets



La TEOMI n'est pas un nouvel impôt ni une nouvelle taxe. Je veux ici couper court à toute idée reçue.

Le changement de collecte et de tarification soulève beaucoup de questions.

C'est tout à fait normal et compréhensible. Un changement est toujours source d'interrogations, surtout lorsque l'on vient bouleverser des habitudes. Aujourd'hui, notre schéma de collecte ne nous permet plus de baisser significativement notre tonnage d'ordures ménagères envoyées à l'incinération ; alors même que c'est un impératif pour l'environnement, pour les finances des usagers et de la collectivité. Contraints par les lois, nous enregistrons des hausses de taxes importantes d'année en année et l'inflation alourdit également le budget. À service constant, la collecte des déchets coûtera 1 million d'euros supplémentaire d'ici 2 ans. Et nous refusons d'impacter cette hausse sur les finances des usagers déjà pénalisés par les hausses tarifaires (eau, gaz, électricité, alimentation...). Il faut donc faire baisser la facture des coûts liés à l'incinération. Pour cela il faut impérativement réduire le tonnage des ordures ménagères.

Parmi les grandes inquiétudes du nouveau schéma, les questions des dépôts sauvages et des incivilités, mais aussi celle des personnes en perte de mobilité reviennent.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, notre changement de collecte n'est pas une révolution. Aujourd'hui, l'apport en point de regroupement nécessite d'être mobile pour se rendre au bac 4 roues d'ordures ménagères. L'ultra maillage de notre territoire en bacs n'est pas un gage de qualité de service. Démultiplier les points de dépôts, comme nous avons pu le faire ces dernières années, n'a pas favorisé la baisse de déchets, ni éradiqué les dépôts sauvages en pied de conteneurs. Certes, nous réduisons le nombre de points d'apport volontaire, mais nous les positionnons à des endroits stratégiques (chemin domi-

cile-travail, domicile-école) afin de ne pas générer de trajet spécifique. Nous harmonisons le matériel et veillons à ce qu'il se fonde dans le paysage.

Enfin dans notre nouveau schéma de collecte, nous avons pris en compte les difficultés que nous rencontrerons en créant un service de "brigade verte" qui travaillera de concert avec les communes pour lutter contre les incivilités. Cette même brigade permettra aussi de répondre aux problématiques des personnes isolées et en très grande difficulté.

Pourquoi avoir choisi de mettre en place la tarification incitative ?

La TEOMI n'est pas un nouvel impôt ni une nouvelle taxe. Je veux ici couper court à toute idée reçue. La TEOMI correspond à la TEOM (payée aujourd'hui par les usagers) à laquelle nous avons, non pas ajoutée, mais laissée une part d'incitativité. La part fixe est donc baissée, et la part variable correspond à l'utilisation réelle du service. Pour faire un parallèle, c'est le même mécanisme avec l'eau potable : chaque usager paye une part fixe, l'abonnement et une part variable qui correspond à sa consommation en litre.

La tarification incitative est donc plus juste : elle valorise les bonnes pratiques et elle pénalise les gros pollueurs et mauvais trieurs. Chaque usager est ainsi responsable en maîtrisant le volume des déchets produits. C'est une prise de conscience. Un changement de paradigme. Notre rapport aux déchets évolue.

Que souhaiteriez-vous dire aux lecteurs du Tam pour conclure ?

Nous nous sommes engagés dans un projet indispensable et nécessaire pour l'avenir de notre territoire. Nous serons à vos côtés pour expliquer, lever les objections, désamorcer les idées reçues. C'est ensemble que nous réussirons à atteindre les objectifs. ■

Nouveau

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

Tous les emballages en *plastique*

↳ Bouteilles, flacons, pots,
barquettes, sachets, films
plastique, tubes...



Nouveau



Emballages en *métal*



↳ Bouchons, couvercles,
capsules médicaments, boîtes
de conserve, barquettes alu...

Emballages en *carton*



↳ Briques, cartonnettes,
boîtes, sacs en papier...



JORDANE AGELOUX SERA DE PERMANENCE LES MARDIS À TULLE, SEILHAC ET SAINTE-FORTUNADE (EN ALTERNANCE).

La mutuelle des territoires

Nouvelle solution santé pour les habitants de l'agglo

Depuis le 1^{er} janvier, Tulle aggro, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Tulle et Mutuاليا Alliance Santé, vous propose un nouveau dispositif de complémentaire santé : la Mutuelle des Territoires. Cette solution est accessible à tous, quels que soient vos besoins, même pour les plus fragiles.

Pourquoi ce partenariat ?

Aujourd'hui encore, trop de personnes ne bénéficient pas d'une complémentaire santé faute d'informations sur les dispositifs existants ou de capacités financières suffisantes. Tulle aggro, engagée dans un Contrat Local de Santé aux côtés de partenaires locaux et des professionnels de santé, souhaite simplifier et encourager l'accès aux soins pour tous. Pour cela, la communauté a conclu un partenariat avec Mutuاليا Alliance Santé afin de proposer le dispositif "La Mutuelle des Territoires". Il s'agit de mettre en place une action sociale forte, auprès des administrés ; le tout accompagné par une équipe de proximité dédiée.

Mutuاليا Alliance Santé, c'est quoi ?

Mutuاليا Alliance Santé est une des trois mutuelles régionales du groupe MUTUALIA, acteur majeur de la complémentaire santé et prévoyance sur l'ensemble du territoire français. Mutuاليا est aujourd'hui présente sur 31 départements du territoire métropolitain et accompagne depuis 2016 environ 300 collectivités. Près de 13 000 personnes sont aujourd'hui protégées par la solution Mutuelle des Territoires.

La Mutuelle des Territoires : Pour qui ? Quels avantages ?

La Mutuelle des Territoires s'adresse aux habitants de l'agglo et aux personnes travaillant sur le territoire communautaire, quel que soit leur âge, et leurs conditions de ressources. Cette complémentaire santé offre de nombreux avantages tels que des tarifs négociés, 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun dont le reste à charge 0€ en optique, dentaire et audioprothèses, une assistance 24h/24 et 7j/7, un service de téléconsultation, un réseau de partenaires (optique, premiers secours, etc.) ou encore des solutions pour se prémunir contre la perte d'autonomie. La prise en charge est immédiate, sans questionnaire médical.

Un conseiller de proximité se déplace dans les communes à l'occasion de permanences, ou à domicile, et accompagne chaque personne dans ses démarches. ■

Renseignements auprès de Jordane Ageloux, conseiller Mutuاليا sur la Corrèze au 05 46 90 07 07.

Permanences sur rendez-vous les mardis matins, de 9h à 11h30, à Seilhac, Sainte-Fortunade et Tulle (en alternance). Rendez-vous à domicile les mardis après-midis sur les mêmes secteurs.

L'INFO EN +

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PERMANENCES 2024

Tulle (CCAS) : 23/01, 06/02, 20/02, 05/03, 19/03, 02/04, 16/04, 30/04, 14/05, 28/05, 11/06, 25/06, 09/07, 23/07, 06/08, 20/08, 03/09, 17/09, 01/10, 15/10, 29/10, 12/11, 26/11, 10/12, 24/12.

Seilhac (Maison France Services) : 30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 21/05, 18/06, 16/07, 13/08, 10/09, 08/10, 05/11, 03/12, 31/12.

Sainte-Fortunade (Maison France Services) : 13/02, 12/03, 09/04, 07/05, 04/06, 02/07, 30/07, 27/08, 24/09, 22/10, 19/11, 17/12.



EN RAISON DU CHANTIER DU NOUVEAU BÂTIMENT DE LA CPAM, DES PERTURBATIONS SONT PRÉVUES SUR LE RÉSEAU TUT AGGLO DANS LE QUARTIER DE LA GARE.

TRANSPORT URBAIN

Modification de desserte sur le réseau TuT agglo

Dans les mois à venir, des perturbations sont à prévoir sur le réseau TuT agglo dans le quartier de la gare. Elles concernent une modification de desserte en raison du chantier de construction du nouveau bâtiment de la CPAM, situé à côté de la médiathèque intercommunale Éric Rohmer.

Jusqu'au 3 mai, une livraison de béton est effectuée deux fois par semaine. Par conséquent, l'arrêt "Parking Médiathèque" du TuT n'est pas desservi chaque jour, de 8h30 à 11h. En remplacement, un arrêt temporaire est installé devant le Crédit Mutuel.

Du 18 au 22 mars ou du 25 au 29 mars (selon l'avancement des travaux), une grue mobile sera installée. Cela entraînera la suppression de l'arrêt "Parking médiathèque" pour l'ensemble de la semaine concernée. Les usagers pourront se reporter sur l'arrêt temporaire installé devant le Crédit Mutuel.

Du 15 au 21 avril, la grue fixe installée depuis le mois de septembre sur le chantier sera démontée. L'arrêt "Parking médiathèque" sera une fois de plus supprimé durant toute la semaine. Pour emprunter le TuT, les usagers seront invités à se rendre à l'arrêt temporaire devant le Crédit Mutuel. ■

Renseignements sur Facebook :
[/Réseau TuT'Agglo](#)

PETITE ENFANCE

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents

L'Union Départementale de l'Aide aux Familles de la Corrèze (UDAF) ouvre ce mois-ci dans ses locaux, un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Il s'agit d'un espace de jeu, d'éveil et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans. C'est également un espace d'échange d'expérience et d'écoute entre parents. Des professionnels de la petite enfance accueillent les familles les lundis de 15h30 à 18h et les mercredis de 9h30 à 12h. L'accès à ce lieu est gratuit et sans inscription. ■

Plus de renseignements auprès de l'UDAF de la Corrèze (situé 12, place Martial Brigouleix à Tulle) au 05 55 29 98 40 ou par mail à laep@udaf19.fr

EN BREF



Le Centre hospitalier de Tulle certifié

En mai dernier, le Centre hospitalier de Tulle a accueilli six experts de la Haute Autorité de Santé (HAS) pendant quatre jours dans le cadre de sa procédure de certification. Depuis 20 ans, cette procédure nationale est obligatoire dans chaque établissement de santé public ou privé. Elle est le regard de pairs sur le niveau de qualité et de sécurité de soins mis en œuvre par les équipes.

Le rapport définitif reçu fin septembre fait état d'une "qualité de soins confirmée". Il évalue à 92 % le score de critères atteints par le Centre hospitalier. Ce résultat est une véritable satisfaction pour les médecins, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants... qui au quotidien s'attachent à rendre le séjour du patient le plus sécurisé et le plus personnalisé possible.

La prochaine évaluation se déroulera dans quatre ans. Dans cet intervalle, l'établissement poursuivra son travail sur le circuit du médicament, circuit complexe que chaque structure de soins se doit de sécuriser. Il s'attachera aussi à renforcer son écoute du patient pour répondre davantage à ses attentes et besoins. ■

3

La première édition du Hoora ! Festival se tiendra à Tulle, Uzerche et Brive du 13 au 18 février. Organisé par Des Lendemains qui Chantent, l'événement met à l'honneur le hip-hop à travers des concerts, des ateliers, des projections et bien d'autres formats. Infos et réservations sur : deslendemainsquichantent.org

SPORTS NATURE

L'AGGLOMÉRÉE REVIENT POUR UNE NOUVELLE ÉDITION !

Créée en 2023 pour célébrer les 30 ans du territoire, l'Agglomérée revient pour une 2^e édition revue, un peu corrigée mais surtout améliorée : des épreuves sports nature pour tous et une ambiance festive garantie. Zoom sur le programme du 6 et 7 avril 2024 !

Parmi les grands changements en 2024, la date de l'Agglomérée ! Pour éviter les fortes chaleurs rencontrées et ne pas alourdir les calendriers bien remplis en cette saison, le comité d'organisation a fait le choix de programmer l'Agglomérée début avril. Une date bien connue des sportifs puisqu'elle fait écho à la Tulle Brive Nature qui a marqué ces dix dernières années. Ainsi, rendez-vous les 6 et 7 avril pour fouler les chemins de l'agglom.

Unité de lieu et unité de temps. Autre nouveauté cette année, une programmation resserrée sur une seule journée.

À l'exception du trail vertical qui ouvrira le bal en soirée le samedi, toutes les épreuves sont programmées le dimanche. VTT, trail, randonnées et



TRAIL, RANDONNÉE, VTT, CYCLO... L'AGGLOMÉRÉE OFFRE DES ÉPREUVES POUR TOUTE LA FAMILLE.

L'INFO EN +

15/01

Les inscriptions aux épreuves
et aux navettes ouvrent
dès le 15 janvier.

Rendez-vous sur le site
laggloreee.agglo-tulle.fr

9

C'est le nombre de clubs co-organiseurs de cette édition 2024*.

9

C'est le nombre de communes qui accueillent un départ sur cette nouvelle édition.

431,2

C'est le nombre de km cumulés de cette 2^e édition, toutes épreuves confondues.

1

Seul site d'arrivée, pour bénéficier d'une ambiance festive et sportive à la baignade de l'Auzelou.

* Tulle Athletic Club, Tulle Cyclo Nature, Tulle Sentiers, Tulle Triathlon Natation, Tulle Cyclisme Compétition, Cyclo Club Saint-Clément, Rando Doustre, Cercle Laïque Vélo, Club Rando Cycle Chamboulive.



cyclos partiront des 4 coins du territoire pour arriver sur un site unique : le village d'arrivée de la baignade de l'Auzelou à Tulle.

Nouveaux parcours. Enfin pour pimenter ce chapitre 2, les clubs organisateurs vous ont concocté de nouveaux parcours. Après le Suc au May et le TDF en 2023, la cyclo vous emmène sur les traces du Bol d'Or des Monédières et à l'assaut du Col des Géants. Le Trail suit les cascades et le

bruit de l'eau, les randonneurs découvriront l'est du territoire et les vététistes frôleront les Monédières par le nord-ouest ! ■

Les parcours VTT, trails et randonnées empruntent des portions privées. Nous remercions les propriétaires de nous accorder leur confiance et de permettre à l'Agglomérée de proposer des épreuves uniques. Merci aux sportifs de respecter les lieux mais aussi (et surtout) de ne pas emprunter ces chemins en dehors du dimanche 7 avril, ni de divulguer publiquement les parcours.

édition 2024

Le programme

Samedi 6 avril

TRAIL VERTICAL

Tarif : 8 € ou 15 € (offre combinée trail vertical + trail nature, 26 km).
 . Naves > Tulle. 1,2 km.

Dimanche 7 avril

RANDONNÉES

Tarif : 6 € (gratuit pour les - de 16 ans).
 . Gros-Chastang > Tulle. 35 km. Environ 8h de marche, niveau confirmé.
 . Espagnac > Tulle. 22 km. Minimum 5h de marche, niveau confirmé.
 . Chanac-les-Mines > Tulle. 10 km. Environ 2h30 de marche, niveau débutant.

VTT

Tarif : 11 € ou 8 € pour les licenciés FFCT (gratuit pour les - de 16 ans).
 . Saint-Clément > Tulle. 55 km.
 . Seilhac > Tulle. 29 km.

TRAIL NATURE

Tarif : 12 € ou 15 € (offre combinée trail vertical + trail nature, 26 km).
 . Clergoux > Tulle. 26 km.
 . Gimel-les-Cascades > Tulle. 11 km.

CYCLOSPORTIVE

Tarif : 12 €
 . Tulle > Tulle. 80 ou 110 km.

CYCLOTOURISME

Tarif : 12 €
 . Tulle > Tulle. 52, 80 ou 110 km. ■

Des navettes gratuites sont mises à la disposition des sportifs. Au départ de Tulle, elles permettent aux randonneurs, traileurs et vététistes de rejoindre leur ligne de départ. Attention, elles doivent obligatoirement être réservées au moment de l'inscription, avant le 31 mars.



QUELLE QUE SOIT LA FORMULE CHOISIE, INITIO ACCOMPAGNE LES ENTREPRENEURS DU TERRITOIRE.

hÔTEL d'ENTREPRISES

Initio, accompagner vos projets professionnels

**Vous avez un projet de création ou de développement d'entreprise ?
Ou plus simplement, vous avez besoin d'un espace pour une réunion ou pour télétravailler ?
Initio est là pour vous accueillir et pour vous accompagner.**

Initio, c'est quoi ?

Ouvert en juin 2009 dans le quartier de Souilhac à Tulle, Initio est un hôtel d'entreprises dont l'objectif est de proposer aux entrepreneurs du territoire un lieu pour créer et/ou développer leurs projets.

Tulle agglomération, propriétaire du lieu a confié la gestion à l'association Initio - Hôtel d'entreprises qui rassemble la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze ainsi que la pépinière d'entreprises Impact.

Quels services puis-je y trouver ?

Initio propose deux types de services : la location d'espaces professionnels et des parcours d'accompagnement à la création d'entreprise.

L'environnement de travail est rendu pratique et confortable grâce à des équipements de qualité (Internet très haut débit, impression et reprographie, visioconférence, etc.) et un soutien logistique mutualisé. Vous bénéficiez, entre autres, de la gestion de votre courrier ou d'une permanence téléphonique personnalisée.

Comment fonctionne la location d'espaces ?

Il existe 3 types d'hébergement adaptés aux besoins de chacun : le privatif, le partagé et la domiciliation.

L'espace privatif est un local exclusivement dédié à votre entreprise. Cela peut-être un bureau, un atelier doté

d'un bureau meublé ou bien un dépôt. L'espace partagé est un lieu convivial qui regroupe une salle de coworking, des bureaux à temps partagé et des salles de réunion.

La domiciliation vous permet d'avoir une adresse professionnelle pour le siège social de votre entreprise ou pour un établissement secondaire.

De quel type d'accompagnement puis-je bénéficier ?

Il existe 4 formules d'accueil qui s'adaptent à chaque projet.

- **Initio "Pépinière"** s'adresse aux entreprises en création (- de 5 ans) avec un accompagnement personnalisé et un suivi d'activité.
- **Initio "Hôtel"** est destiné aux entreprises en phase de développement ou de restructuration pour les aider à s'implanter durablement sur le territoire.
- **Initio "Cowork"** est ouvert à tous (entrepreneurs, nomades, télétravailleurs...) et permet de bénéficier des espaces mutualisés de façon ponctuelle ou durable.
- Enfin, **Initio "Business"** permet de louer des bureaux ou salles de réunion à la demande pour quelques heures, une ½ journée ou une journée.

Initio, c'est aussi un espace de convivialité qui permet des moments d'échanges et de partages entre professionnels et acteurs locaux ! ■

L'INFO EN +

INITIO EN CHIFFRES

- 7 ateliers de 75 à 150 m²
- 5 dépôts de 17 à 29 m²
- 44 bureaux de 10 à 22 m²
- 1 espace de coworking
- 3 salles de réunion
- 4 bureaux nomades
- 30 entreprises domiciliées
- 25 entreprises résidentes



LA BÂCHE SERA DÉFINITIVEMENT EN SERVICE AU PREMIER TRIMESTRE 2024.

ZA de La Montane

Une nouvelle réserve incendie

Depuis le mois de septembre, la zone d'activités de la Montane est dotée d'une nouvelle réserve incendie : une bâche de 240 m³. Un aménagement indispensable réalisé par Tulle agglo dans le cadre de la compétence Développement économique. Le montant total de l'opération s'élève à 28 532,70 € TTC. Il comprend le terrassement du terrain, l'installation de la bâche, de la clôture et d'un compteur d'eau pour la remplir. La réserve incendie sera définitivement en service dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 et viendra en complément des bornes à incendie déjà présentes sur le site.

La bâche est installée à proximité de l'ancien restaurant inter-entreprises. Elle remplace l'étang qui servait depuis la création de la zone de la Montane, de réserve d'eau pour les pompiers. Avec l'augmentation des étages et des sécheresses estivales, le plan d'eau se retrouvait régulièrement à sec et ne pouvait plus assurer sa fonction de défense incendie. Un projet de restauration en zone humide est désormais à l'étude afin d'offrir une seconde vie à ce point d'eau. ■

distinction

Terre de couleurs et Solar Impact, lauréates des Trophées des entreprises

Le 12 octobre, deux entreprises implantées sur le territoire communautaire ont été récompensées à l'occasion des Trophées des entreprises Corrèze 2023. La blanchisserie Terre de couleurs, située à Tulle, a obtenu le premier prix dans la catégorie "Engagement" tandis que Solar Impact, installé à l'hôtel d'entreprises Initio à Tulle, a reçu le trophée "Origine Corrèze". Félicitations à leurs équipes pour ces belles réussites ! ■

EN BREF



entreprises

Ils ont rejoint Initio

La Reprise d'ACELEC 19

Après une expérience professionnelle de plus de 20 ans en bureau d'études dans le secteur du BTP, Vincent Bouygues a souhaité donner un nouvel élan à sa vie professionnelle.

Il vient de reprendre l'entreprise ACELEC 19 spécialisée en : énergies renouvelables, installation de panneaux photovoltaïques, climatisation, poêles bois, plomberie – chauffage et électricité générale.

Contact :

Vincent Bouygues - 07 56 80 76 83
vincent.bouygues@acelec19.com
www.acelec19-cp-plomberie.fr

Tulle Étanchéité

Karim Abbad bénéficie d'une expérience professionnelle de plus de 15 ans dans le secteur du bâtiment et de l'étanchéité.

Avec Tulle Étanchéité, il propose une large gamme de prestations :

- Réalisation de complexes d'étanchéité pour le neuf et la rénovation,
- Recherche de fuites, réparation, entretien et démoussage des terrasses et des toitures,
- Pose de résine, flashing, bac acier, couverture traditionnelle et bardage,
- Réalisation d'étanchéité enterrée,
- Réalisation de toiture terrasse végétalisée.

Contact :

Karim Abbad - 06 61 65 97 39
contact.tulleetancheiter@gmail.com

5

C'est le nombre d'entreprises installées sur l'agglo qui ont participé au Salon du Made in France à Paris en novembre dernier. Les Cahiers de Constance (Cornil), le Comptoir d'herboristerie (St-Augustin), la manufacture Maugein (Tulle), Neology (Ilaves) et Tiny Éco.rrière (Le Chastang) ont présenté leur savoir-faire en compagnie d'autres entreprises corréziennes.



LE TERRITOIRE COMPTE 200 OUVRAGES D'ART QU'IL EST NÉCESSAIRE D'ENTREtenir.

travaux et aménagements

Les chantiers de voirie de l'année 2023 !

Dans le cadre du programme 2023 d'investissement voirie de Tulle agglo, des travaux ont été menés dans de nombreuses communes du territoire communautaire comme au Lonzac et à Chamboulive.

L'INFO EN +

CHIFFRES CLÉS DE LA VOIRIE les dates à connaître en tant que propriétaire bailleur

- 40 km de routes rénovés chaque année
- Nombre de chantiers d'investissement en 2023 : 53
- Coût total des travaux en 2023 : 2,77 M€

Le territoire de Tulle agglo compte environ 1 350 km de réseau routier communal d'intérêt communautaire et 200 ouvrages art. En 2023, Tulle agglo consacre environ 2,770 M€ pour moderniser ces infrastructures.

Ce patrimoine conséquent doit également être entretenu. Pour cela, l'agglo s'appuie sur 135 agents municipaux mis à disposition. En 2023, la communauté a reversé 2,50 M€ aux communes pour assurer cet entretien.

Bilan d'investissement sur le secteur nord :

- Corrèze et les communes alentours : 171 330 € TTC
- Chamboulive et les communes alentours : 229 967 € TTC
- Seilhac et les communes alentours : 381 575 € TTC
- ZA de la Geneste : 88 370 € TTC

Bilan d'investissement sur le secteur sud :

- Secteur du "Doustre" élargi : 307 000 € TTC
- Sainte-Fortunade et les communes alentours : 392 523 € TTC
- Secteur "Tulle" : 265 820 € TTC

Zoom sur les chantiers d'entretien et d'investissement sur la commune du Lonzac

L'entreprise EUROVIA a réalisé les chantiers d'investissement et d'entretien divers de la commune. L'enveloppe budgétaire globale allouée aux travaux d'investissements de 80 131 € TTC se décompose comme ceci :

- Rue Jean Chambras : 48 420 € TTC,
- Chemin de la Forêt : 9 467 € TTC,
- Chemin du Pont des Chèvres : 22 244 € TTC,

En complément des chantiers d'investissement, la commune a réalisé 36 889 € TTC de travaux d'entretien des chaussées.

L'entreprise RP SERVICES, en charge des travaux d'investissement d'ouvrages d'art, a procédé à la reprise de la maçonnerie du pont du Moulin de Rome ainsi qu'au remplacement de ses garde-corps pour un montant de 19 400 € TTC.

Le coût total des travaux au Lonzac est de 99 531 € TTC. ■



LES BIODISQUES ONT ÉTÉ INSTALLÉS EN NOVEMBRE DERNIER.



équipement

Zoom sur les travaux d'assainissement de Cornil

La station d'épuration à biodisque en construction à Cornil est la première sur le territoire. Ce procédé, plus compact et adapté à la configuration du site, propose également une meilleure intégration paysagère.

L'INFO EN +

L'AVANCEMENT DE LA STEP À BIODISQUE :

- génie civil des filtres à boue : terminé,
- dégrilleur : installé,
- biodisques : installés,
- roseaux et substrat filtrant : mis en place prochainement.

Fin des travaux prévue mi-2024.

La technologie biodisque consiste en l'assemblage d'une série de disques rigides de faibles épaisseurs fixé sur un axe. Ces biodisques sont partiellement immergés dans l'effluent à traiter et sont animés par un mouvement rotatif. Ce mouvement permet d'assurer la mise en contact et le mélange des bactéries avec les eaux usées mais également avec l'oxygène de l'air environnant. Est alors créée une biomasse épuratrice qui, lorsqu'elle est immergée, dégrade les matières organiques et azotées de l'effluent. Les boues excédentaires se détachent des biodisques et sont séparées des eaux traitées par un tambour filtrant. Elles sont ensuite envoyées dans un filtre planté de roseaux afin d'être épaissies, stabilisées et stockées.

L'avantage de ce processus de station d'épuration est qu'il permet de concilier un haut niveau de performance et une emprise au sol limitée tout en ayant une faible consommation d'énergie.

Cette nouvelle station d'épuration à biodisque vient en remplacement de la station d'épuration à boue activée

construite en 1978 dans le bourg de Cornil. Issue de nouveaux processus, elle présente un meilleur traitement des eaux usées et se révèle plus vertueuse pour l'environnement que celle déjà en place.

Afin de limiter les entrées d'eaux claires (eaux parasites) et d'éviter les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel, d'autres travaux de réhabilitation des réseaux sont en cours sur la commune de Cornil. Au total, 47 regards ont été créés, 1 120 mètres de réseaux d'eaux usées ont été installés et 30 mises en conformité de branchements privés ont été assurés sur l'ensemble de la commune.

L'objectif de ces travaux est de diminuer les entrées d'eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de 85 % soit 158 m³/j. ■

Plus d'informations sur tulleagglo.fr



EN RÉPONSE À LA LOI AGENC (QUI IMPOSE DE SORTIR DES ORDURES MÉNAGÈRES LES BIODÉCHETS), TULLE AGGLO DÉPLOIE AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE DES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ COMME ICI À CHAMEYRAT.



CaP 2026

L'AGGLO : AU CŒUR DES TRANSITIONS

Élément fondateur des politiques publiques ces derniers mois, la transition des territoires conditionne en partie notre avenir ou du moins notre capacité et notre volonté de s'en emparer. Comment entrer en transition en conjuguant les nécessités de vie [mobilités, chauffage, alimentation, travail, développement économique...] aux enjeux climatiques, énergétiques et écologiques ? Comment faire de la transition un outil au service de nos politiques publiques ? La réponse se cache [en partie] à l'échelle locale. Ou plutôt intercommunale. Le projet de territoire de Tulle agglo voté en 2021 s'est construit autour de cette volonté : engager toute une communauté dans un mouvement collectif et partagé en faveur du mieux vivre. Ainsi chaque action votée, programmée, portée et réalisée par Tulle agglo s'attache à concilier enjeux environnementaux, sociétaux et besoins des habitants.

Trois ans après l'installation du conseil communautaire et deux ans après le vote du projet de territoire, il est de coutume de faire le bilan. À mi-mandat, l'exercice a du sens. Mais rédiger un dossier vous énumérant les actions réalisées et les taguant d'un "check" serait réducteur. Le projet politique des élus et sa traduction opérationnelle par les services communautaires ont du sens parce qu'interdépendants les uns aux autres et répondant à un impératif : œuvrer pour la transition écologique et énergétique du territoire, objectif neutralité carbone en 2050. Enjeu majeur des collectivités pour les prochaines années, la question de la transition a été portée fin 2023 comme l'action phare des communautés par Intercommunalités de France*. Ces dernières, par leurs

champs de compétences (collecte des déchets, assainissement, mobilités, GEMAPI, eau potable, développement économique, habitat...), sont ainsi jugées les plus aptes à embarquer tout un territoire dans une dynamique nouvelle. Sans être précurseur, Tulle agglo en a fait l'élément clé de sa stratégie territoriale. Thématique transversale par nature, la transition écologique codifie ainsi les projets communautaires.

Ce dossier non exhaustif tend à montrer la cohérence de l'engagement communautaire en faveur d'un avenir plus vertueux pour notre territoire et celui de nos enfants. ■

* Le congrès annuel d'intercommunalités de France a eu lieu à Orléans en octobre 2023. Il réunit l'ensemble des communautés de France (communes, agglomération, métropole et urbaines). Plus d'infos sur www.intercommunalites.fr

AU SOMMAIRE

- 20** Être au cœur des transitions
- 23** La parole d'Éric Bellouin, vice-président de Tulle agglo



À TRAVERS L'OPAH ET L'OPAH-RU, TULLE AGGLO ACCOMPAGNE LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS DANS LEUR PROJET DE RÉNOVATION. UN LEVIER FORT POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN AUQUEL S'AJOUTE LE DISPOSITIF FRANCE RÉNOV'.

construire demain

Tulle agglo : territoire engagé

Rénovation des réseaux d'assainissement collectif, ouverture de la Maison de l'Habitat, rénovation du centre aqua ou encore développement des filières agricoles en circuit courts... Au premier regard difficile de marier ces actions et d'y entrevoir une cohérence. Et pourtant, chacune d'entre elles participe, à sa hauteur, à la transition du territoire. Retour sur ce qui a marqué ces derniers mois et jalonne-
ra ceux à venir jusqu'en 2026.

Efficacité et sobriété énergétique.

La production et la consommation d'énergie sont évidemment les principales portes d'entrées de la transition. Du logement individuel aux infrastructures lourdes en matière d'énergie renouvelable, en passant par la production d'une énergie plus vertueuse, l'agglo a réalisé et engagé ces derniers mois des actions fortes, préfiguratrices d'une politique volontariste en matière notamment d'énergies renouvelables.

En 2022, la Maison de l'Habitat a ouvert ses portes afin d'aider et d'accompagner les propriétaires (bailleurs et occupants). Frein aux projets, la diversité des acteurs et dispositifs d'aides décourageait. En réunissant sur un même lieu l'ensemble des acteurs du territoire en matière d'habitat, le porteur de projet est certain de trouver un accompagnement sur mesure, adapté à son projet. En complément, Tulle

agglo s'est fortement investie pour mettre en place des **dispositifs complets** (conseils, aide au montage de dossier et financements) à destination des propriétaires. L'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) et sa version urbaine (OPAH-RU) garantissent aux plus modestes un soutien important en matière de rénovation de l'habitat et de maintien à domicile. Auquel s'ajoute la création de l'espace conseil France Rénov', aux côtés de 6 autres intercommunalités du département.

Mais au-delà de l'accompagnement des ménages, l'engagement pour l'efficacité énergétique passe aussi et surtout par l'exemplarité. Et en la matière, Tulle agglo n'a pas à rougir de ses actions. Inauguré en novembre 2021, **le campus de Tulle est la première autoconsommation collective en exercice pour le Limousin**. Les panneaux photovoltaïques situés sur le bâtiment



QU'ILS SOIENT COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SONT SOUMIS À DES CONTRÔLES RÉGULIERS ET DES MISES AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES. ASSURÉES PAR LE SERVICE COMMUNAUTAIRE, CES MISSIONS VISENT À PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DES POLLUTIONS MULTIPLES ET DIVERSES.



de délégation de service public en concession pour développer un réseau de chaleur urbain sur la ville centre. Ce dernier a vocation à alimenter à minima 20 bâtiments publics et équipés de chaufferie collective (Centre Hospitalier, Préfecture, Cité administrative, futur commissariat...) en chaleur d'origine renouvelable : le bois énergie.

Limiter notre impact sur l'environnement, en vue de préserver les capacités de stockage carbone dont nous bénéficions. Et cela passe par plusieurs actions. La plus marquante et la plus engageante pour le territoire et ses habitants est **la refonte du schéma de collecte**. Mieux trier pour réduire de 30 % notre tonnage d'ordures ménagères d'ici 2027. Pour cela, les élus de l'agglomération ont choisi d'activer le levier de la tarification incitative. Plus juste, elle permet à chaque foyer de maîtriser sa production de déchets. (cf. les pages 6 à 9 de ce numéro du TaM).

Après une année record en température et une période de sécheresse inhabituellement longue, **la question de l'eau, et plus largement du cycle de l'eau**, est une des priorités des territoires.

Fière de sa compétence Assainissement (cf. dossier du TaM d'octobre 2023), Tulle agglomération investit pour la modernisation de ses infrastructures de traitement d'eaux usées. Processus de traitement plus vertueux et performants (station d'épuration à Saint-Mexant, Cornil ou encore Chamboulive), limitation du rejet des eaux usées dans le milieu naturel et de l'entrée des eaux claires dans les réseaux, mise en séparatif des habitations... Le programme de travaux est conséquent et représente chaque année un investissement de plus de 3 M€.

B419, en façade (826 m²) et sur le toit (267 m²), permettent d'alimenter le campus (70 % de la production annuelle). Le reste de l'énergie produite, soit 57 MWh (30 % restants), est réparti entre deux consommateurs situés à proximité et engagés dans cette démarche : l'hôtel d'entreprises Initio et le restaurant universitaire et interentreprises (RUIE), dont les deux bâtiments appartiennent à la communauté d'agglomération.

L'exemplarité passe aussi par la réactivité. À l'hiver 2022, la crise de l'énergie menaçait de coupures de courant, Tulle agglomération a non seulement adopté de nouvelles mesures de gestion de ses locaux (médiathèque, siège, maison des enfants, piscine...) mais aussi proposé à l'ensemble des communes du territoire de s'engager dans un vaste programme de réhabilitation des bâtiments publics. Ainsi, le service Climat & Énergie de Tulle agglomération s'est renforcé en ingénierie avec l'arrivée d'un conseiller en efficacité et sobriété énergétique. L'objectif de cette mutualisation : conseiller, aider et accompagner les 20 communes engagées et l'agglomération

dans la réhabilitation des bâtiments et établir une feuille de route des travaux et investissements nécessaires pour réduire les consommations énergétiques du tertiaire public existant.

Pour aller encore plus loin, **Tulle agglomération s'engage pour la production d'énergies renouvelables**. Après avoir adhéré à la SCIC énergies Cœur de Corrèze, la communauté souhaite développer le photovoltaïque sur son territoire. D'abord sur ses propres bâtiments (notamment dans le projet de rénovation du centre aqua) mais également sur l'ensemble de son territoire. Encore en cours d'étude cela passe par l'élaboration d'un plan de déploiement du photovoltaïque. À cela s'ajoute la place de la communauté dans le capital de la SEM ENRèze chargée de développer les chaudières bois sur le territoire, la toute première sera installée au centre aqua.

Enfin, Tulle agglomération s'est doté d'une nouvelle compétence en mars 2023 pour **faciliter l'émergence d'un réseau de chaleur**. Les conseillers communautaires ont ainsi validé le 11 décembre 2023 le principe du lancement d'une procé-

Enfin, la gestion coordonnée des bassins-versants de la Vézère, du Doustre et de la Corrèze, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), permet une action pertinente de la ressource eau (cf. page 28) en s'attachant à protéger et restaurer les milieux aquatiques et zones humides.

Préserver c'est aussi gérer durablement ses ressources naturelles. Depuis octobre 2022, une vingtaine de propriétaires forestiers se sont rassemblés autour d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF du

Pays de Tulle) avec le soutien de Tulle agglomération et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Sur notre territoire, 95 % des forêts sont privées et très morcelées : 38 000 hectares de forêts pour 13 000 propriétaires. L'ASLGF du Pays de Tulle (cf. Tam janvier 2023) est la 3^e association de ce type en Corrèze et répond à de multiples objectifs : mutualisation des coûts des chantiers d'exploitation et de reboisement, travail naturel des forêts en évitant les coupes rases ou encore la demande à l'État de subventions bonifiées. Elle

compte 19 propriétaires adhérents, soit environ 250 hectares de forêts privées.

Plus d'infos : Vincent Fidon, CRPF : 07 62 67 29 20 ou vincent.fidon@cnpf.fr

La neutralité carbone c'est aussi repenser, valoriser et développer les circuits courts agricoles. Projet Alimentaire Territorial, construction d'un atelier de transformation fermière, création d'un tiers lieu agricole (cf. Tam janvier 2023), formation des agents municipaux de la restauration collective... "Bien cultiver" et "mieux manger" sont au cœur de la politique agricole de la communauté. ■

ZOOM SUR...

Le centre aqua

Construit en 2003 par la Ville de Tulle puis transféré à Tulle agglomération en 2017, le centre aqua fut le 1^{er} équipement aqua récréatif du département.

Après une concertation des usagers puis une étude architecturale appuyée d'un audit énergétique (2021) des dysfonctionnements ont été identifiés : une conception à l'origine de courants d'air et de déplacements d'air récurrents, d'importantes déperditions d'énergies, des écarts de température entre les températures contractuelles et les températures réelles (dans l'eau ou dans l'air), une (sur) consommation des fluides...

Structurellement coûteuse et énergivore, la piscine publique est pourtant un équipement indispensable, particulièrement pour les territoires ruraux. La rénovation du centre aqua est un marqueur clé pour le territoire. Action phare du projet de territoire, elle permet de prouver, par l'exemple, le rôle moteur des collectivités publiques en matière d'ambition écologique sur des équipements structurants : récupération des eaux usées, production photovoltaïque, chaudière bois, éclairage LED, récupération des chaleurs sur le process...

Ce projet doit ainsi permettre une baisse des consommations eaux et fluides (électricité et gaz) via l'ajustement en temps réel en fonction de la fréquentation, un meilleur confort des usagers à travers la restructuration des espaces et répondre aux obligations réglementaires de mises aux normes et baisse des consommations énergétiques imposées aux bâtiments de + de 1 000 m² (réduction des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, et 60 % d'ici 2050) ; le centre aqua représentant 2 061 m² sur 3 niveaux.

EN CHIFFRES

Économies estimées : 5 000 m³ d'eau et 1 880 000 kWh par an.

Coût des travaux : 3,50 M€ HT.

Financement : + de 60 % de subventions fléchées (État /Fonds vert-FNADT, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Corrèze).

Fermeture pour travaux à l'automne 2024. Réouverture au public au printemps 2025.





LA COUVERTURE DU TOIT DU B419 EN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SYMBOLISE LA POLITIQUE DE RÉHABILITATION PORTÉE PAR L'AGGLO : SI LES INFRASTRUCTURES LE PERMETTENT, SYSTÉMATISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.

Parole d'élus...

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE RÉVOLUTION DES HABITUDES



Éric Bellouin

Vice-président de Tulle agglo
en charge de la transition
écologique et énergétique
du territoire

Ce que d'aucuns dénomment "transition écologique" se rapproche plus de ces grands bouleversements que sont la première et la deuxième révolution industrielle, chacune liée à l'avènement des dieux "Charbon" et "Pétrole". Plus proche de nous, la révolution numérique a bouleversé notre quotidien et nous donne un aperçu des évolutions à venir, occasionnées par ce qu'il me semble plus opportun de définir par le vocable de : *"Révolution écologique et énergétique"* tant les changements de nos habitudes vont être importants. Ceci peut inquiéter. Les chantages du *"c'était mieux avant"* ou du *"tout va bien Madame la marquise"* utilisent cette inquiétude légitime pour ne rien faire et alimenter la machine populiste.

D'autres jouent les Cassandre et leurs discours catastrophistes paralysent les esprits et empêchent là où il faut permettre. Cette révolution, nous devons nous en emparer, dans toutes ses dimensions (transport, alimentation, agriculture, énergie, éducation, indus-

trie...) afin de la dominer, d'accompagner les plus fragiles et qu'elle soit une source de progrès pour tous. La ruralité est au cœur de ce processus car sans elle pas de production d'énergies renouvelables, à elle de s'emparer de cet enjeu majeur des décennies prochaines.

Notre agglo a pris la mesure du défi qui est devant nous et se dote de moyens et d'outils (cf. article) pour que nous ne soyons pas spectateurs mais acteurs de cette révolution. Il nous appartient, à la place qui est la nôtre d'utiliser ces moyens pour économiser là où nous dépensons sans compter, de produire, là où nous nous contentons de consommer, d'échanger au lieu de nous replier, de créer plutôt que détruire.

Ensemble, préparons notre avenir et soyons des révolutionnaires constructifs, raisonnables, fiers et heureux pour nos enfants. ■

#SCoT ÉPISODE 3 : LE PAS

SCoT : LE PROJET PREND FORME !

Lancée en 2020, la révision du schéma de cohérence territoriale de Tulle agglo a permis d'établir le diagnostic territorial qui sert actuellement de base de réflexion pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS). Découvrez les grandes orientations de ce document.

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est le document central du SCoT, qui contient ses objectifs politiques. Il est organisé autour des 4 thématiques suivantes.

01. S'adapter et être résilient face au changement climatique

Le SCoT met en avant la thématique environnementale et intègre les objectifs phares du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : anticiper et s'adapter face au changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, assurer l'autonomie énergétique.

02. Habiter le territoire : une politique d'accueil solidaire et qualitative

Le SCoT planifie un accueil démographique ambitieux : se mettre en position d'accueillir 1500 habitants supplémentaires en 20 ans, en rééquilibrant la croissance entre ses territoires. L'objectif est d'accueillir plus mais en s'étalant moins, notamment en réinvestissant le stock important de logements inoccupés et en comblant

les espaces libres dans les secteurs déjà urbanisés.

03. Travailler sur le territoire : des activités emblématiques à accompagner

Pour attirer des habitants, le territoire doit aussi développer son attractivité économique. Le SCoT définit pour cela des objectifs prioritaires : mieux connaître et utiliser le foncier économique, préserver les meilleures terres agricoles, conforter les commerces de proximité, développer le secteur touristique...

04. Se déplacer : proposer et valoriser les alternatives à la voiture individuelle

Le SCoT a pour objectif de promouvoir tous les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, à travers "le village des courtes distances". Cela passe par le rapprochement des lieux habités et des pôles de services et d'emplois du quotidien, ainsi que par la mise en place d'équipements permettant ces déplacements courts (pistes cyclables, aménagements de places et de carrefours...). ■



L'INFO EN +

Le ZAN qu'es aqù ?

L'objectif de "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) est devenu une obligation depuis la loi "Climat et Résilience" d'août 2021. Pour le SCoT, il y a deux incidences principales. Premièrement : assurer que la consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers de la décennie 2021-2031 soit réduite d'au moins 50% par rapport à la décennie précédente. Deuxièmement : inscrire le territoire sur la "trajectoire" tendant vers zéro artificialisation nette à horizon 2050. Consommer (beaucoup) moins de foncier pour faire plus et mieux : telle est l'équation que le SCoT va devoir résoudre !

Étape 1

LE DIAGNOSTIC.
 Mise en évidence des thèmes prioritaires.



Yvette Fournier

Vice-présidente en charge de l'Attractivité et de l'Aménagement du territoire, de la Formation et de l'Enseignement supérieur

"Le SCoT est un schéma d'orientation territorial sur 20 ans. Il est compréhensible que celui-ci a besoin d'être révisé régulièrement pour tenir compte des décalages entre les trajectoires suivies par un territoire et les objectifs fixés. La refondation de notre SCoT s'avère d'autant plus nécessaire que nous sommes à l'aune d'un nouveau contexte et de nouveaux enjeux auxquels Tulle agglomération est confrontée :

• Au niveau national, la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 impose aux SCoT des objectifs en matière de sobriété foncière complétée par celle du 21 juillet 2023 qui précise comment atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 ;

• Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine approuvé en décembre 2019, qui fixe un nouveau cadre régional, notamment des règles avec lesquelles le SCoT doit être compatible ;

• Au niveau local, les enjeux de la transition sociale écologique et d'adaptation aux effets du changement climatique tout en préservant les dynamiques de territoire sont placés au cœur du projet. ■

La concertation est lancée : donnez votre avis !

Vous voulez en savoir plus sur le SCoT ?

Les documents de travail sont accessibles sur le site de Tulle agglomération : www.tulleagglomeration.fr/projets

Vous voulez donner votre avis sur le projet de SCoT ? Vous pouvez le faire par mail via l'adresse dédiée : scot@tulleagglomeration.fr

Une première réunion publique sera organisée le jeudi 14 mars à Laguenne-sur-Avalouze à 18h, à la salle des Fêtes (9 allée des Sports). Le bureau d'études PIVADIS et les élus seront là pour présenter le diagnostic, les grandes orientations du projet d'aménagement stratégique et répondre à vos questions. Cochez la date ! ■

Étape 2

ACTUELLEMENT

LE PAS (PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE).
Vision du territoire sur 20 ans.

Étape 3

LE DOO (DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS).
Panel des actions à entreprendre.



dématérialisation

Urbanisme : faites vos demandes en ligne !

C'est officiel, Tulle agglo dispose désormais d'un Portail Usagers Urbanisme (PUU) pour vous permettre de faire vos demandes directement en ligne. Nous vous expliquons son fonctionnement.

Le PUU vous permet de faire vos déclarations préalables de travaux, demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de démolir, ou d'aménager si vous résidez dans l'une des 26 communes* de l'agglo ayant approuvé une carte communale ou un plan local d'urbanisme. La plateforme est accessible à l'adresse suivante : sve.sirap.fr.

Si vous résidez en dehors des 26 communes de l'agglo concernées, vous devez vous connecter sur le site : rieau.cohesion-territoires.gouv.fr. ■

*Chamboulive, Saint-Jal, Seilhac, Lagraulière, Saint-Clément, Saint-Mexant, Chanac-les-Mines, Espagnac, Saint-Pardoux-La-Croisille, Saint-Paul, Lagarde-Marc-la-Tour, Le Chastang, Chanteix, Saint-Germain-les-Vergnes, Favars, Saint-Hilaire-Peyroux, Cornil, Chameyrat, Sainte-Fortunade, Laguenné-sur-Avalouze, Tulle, Naves, Orliac-de-Bar, Corrèze, Saint-Priest-de-Gimel, Eyrein.

BON PLAN

Vous pouvez à tout moment mettre en pause votre demande et la reprendre ultérieurement.

01. S'identifier

- Connectez-vous à sve.sirap.fr
- Renseignez le nom de votre commune
- Puis créez votre compte (attention, votre mail doit être valide !)



02. Les services de la plateforme (page d'accueil)

Sur la page d'accueil, plusieurs onglets vous permettent d'accéder à différents services en ligne :

- **Onglet "Urbanisme"** : pour faire une nouvelle demande ou demander la modification d'une précédente autorisation
- **Onglet "Mes demandes"** : pour suivre l'avancée de votre (vos) dossier(s) en cours
- **Onglet "Informations commune"** : Coordonnées de votre mairie

03. Faire une nouvelle demande

1. Onglet Urbanisme > Déposer une nouvelle demande d'urbanisme
2. Vous n'avez rempli aucun CERFA sur le site service-public.fr, cliquez sur *Vous n'avez rempli aucun formulaire*. Dans le cas contraire, cliquez sur *Vous disposez d'un CERFA rempli*. (Ce n'est pas obligatoire, mais peut vous permettre de gagner du temps pour certaines des étapes suivantes).
3. Remplissez les coordonnées du ou des demandeurs, en cliquant sur *Ajouter un demandeur* (et le cas échéant, des mandataires s'il y en a) ainsi que les références cadastrales (la section, le numéro de parcelle, etc.) de votre terrain.
4. Choix et remplissage du formulaire CERFA. Le formulaire doit être rempli dans son intégralité ! Vous devez également joindre toutes les pièces complémentaires demandées.

**JE SAIS QUEL FORMULAIRE REMPLIR
OU JE VEUX REMPLIR UN CUa OU CUb :**

Je clique sur *Oui*

**JE NE SAIS PAS QUEL FORMULAIRE
CORRESPOND À MON PROJET :**

Je clique sur *Non*. Différentes questions vous permettent alors de trouver le bon document CERFA.

04. Vérification du dossier et suivi

- Un récapitulatif de votre dossier s'affiche. Si besoin, vous pouvez le télécharger.
- Sinon, il ne vous reste plus qu'à accepter les conditions générales d'utilisation et cliquer sur *Envoyer la demande*.



Sainte-Fortunade

Les actualités

L'espace Santé s'agrandit ! Le pavillon à côté de la Maison de santé a été réorganisé pour accueillir deux professionnels. Pierre Tremblay, ostéopathe, s'y est installé.

Le 2^e cabinet est toujours disponible. La commune s'est dotée d'un espace de compostage partagé grâce à l'aide du service de Collecte et Valorisation des déchets de Tulle agglo.

Un verger collectif va sortir de terre en partenariat avec l'Agenda 21 et les Croqueurs de pommes. Ils souhaitent que ce lieu soit participatif, pédagogique et créateur de moments conviviaux. ■

15

C'est le nombre de communes qui utilisent le nouvel outil de création et de gestion de site Internet de Tulle agglo. Parmi elles, 12 travaillaient déjà avec l'ancien outil et ont migré vers le nouveau. Corrèze, Beaumont et Pierrefitte les ont rejointes et sont en train de créer leurs sites.



Saint-Clément

Première Rencontre Citoyenne

En mai dernier, la municipalité organisait une première Rencontre Citoyenne. Un peu plus de cinquante personnes étaient invitées à réfléchir et à faire des propositions sur 3 thèmes : le cadre de vie, le vivre ensemble et les services à la population.

Dans le même temps, les plus jeunes pouvaient se distraire sous un chapiteau avec des animations proposées par une maquilleuse peintre corporel, Marie des Anges, et une animatrice culturelle, Sandrine Mage.

Ce moment d'échange se concluait par une synthèse des réflexions menée par Éric Bellouin (maire) et Didier Bertholy. Elle montrait que les habitants

sont en attente de plusieurs choses : offre médicale plus étoffée, création d'un commerce multi-services, etc. Ils ont également su être force de propositions. La municipalité s'est engagée à tenir compte des idées émises et à associer ses concitoyens à l'avancée des projets.

Après tout ceci, un moment de convivialité permettait de rassembler les participants autour d'un buffet animé par Gérard Beaussonie et par le groupe Les Ginette's.

De l'avis de tous, organisateurs et participants, ce fut un moment enrichissant. Prochaine rencontre citoyenne : samedi 1^{er} juin 2024. ■

EN BREF



bar

Recensement de la population

Cette année, la commune de Bar réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et de grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du jeudi 18 janvier au samedi 17 février.

Dans un premier temps, une lettre sera déposée dans les boîtes aux lettres. Puis, quelques jours plus tard, un agent recenseur, recruté par la commune, se déplacera pour vous fournir une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable car il vous permettra de vous identifier et de remplir le questionnaire sur le site : le-recensement-et-moi.fr.

Se faire recenser en ligne

est plus simple et plus rapide pour vous. C'est également plus économique pour la commune et cela permet de générer moins de formulaires imprimés.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Mathilde Mas, nouvelle technicienne rivière

Le projet d'Entente du Doustre rassemblant les intercommunalités Ventadour Egletons Monédières, Xaintrie Val Dordogne et Tulle aggro avance. Une technicienne rivière a été recrutée pour coordonner les actions communes à venir sur le bassin versant du Doustre.



Christian Malderieux

Conseiller communautaire, délégué en charge de la GEMAPI et de la gestion des risques

"La création du poste de Mathilde est essentielle pour la coordination des actions et leur mise en place, tout en sachant prioriser les urgences avec disponibilité et réalisme. Le poste est important pour le Doustre mais également pour la Dordogne et la Maronne car les cours d'eau se rejoignent et il est nécessaire de valoriser la quantité et la qualité de l'eau sur l'ensemble des bassins versants. Il permettra aussi une gestion simplifiée de points particuliers comme le barrage de Marcillac-la-Croisille qui est le point structurant qui définit le partage du Doustre."



Titulaire d'un master en écologie, Mathilde Mas a travaillé à la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze et a exercé différents postes autour des cours d'eau corréziens. Son atout : sa polyvalence ! Et elle en aura besoin pour assurer la coordination des actions sur le bassin du Doustre. Car si elle est employée par la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, son poste est financé à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et mutualisé avec deux autres intercommunalités : Ventadour Egletons Monédières et Tulle aggro, dans le cadre du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques.

Mais pour quelle raison mutualiser ce poste ?

La compétence GEMAPI, transférée en 2018 aux intercommunalités, est encadrée par les lois MPTAM et NOTRe. L'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne demandent à ce qu'il y ait une cohérence hydrographique, c'est-à-dire par bassin versant et non par limites administratives. En effet, le fonctionnement d'un cours d'eau dépend de son espace naturel. La mutualisation du poste de Mathilde permettra de répondre à ce schéma de cohérence par bassin versant.

La mission de Mathilde implique un volet terrain, avec des cartographies, des suivis piscicoles ou des étiages. L'autre volet est administratif, avec la rédaction de délibérations ou encore

de marchés publics. Cette embauche mutualisée implique 50 % de temps de travail avec la communauté de communes de Xaintrie Val Dordogne, 40 % avec la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) de Tulle aggro et 10 % pour la coordination de l'ensemble des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Mathilde aura également la responsabilité de mettre en action les 9 enjeux définis dans le PPG par les élus de chaque collectivité. Hiérarchiquement, ces enjeux sont : la protection et la restauration des milieux aquatiques (compétence GEMAPI), la gestion de la ressource quantitative de l'eau, la maîtrise de la qualité de l'eau, la gestion et la coordination de diminution de l'impact des usagers, la sensibilisation en milieu aquatique, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation du patrimoine lié à l'eau, la structuration de la gouvernance, et enfin la prévention des inondations. L'échéance de ce programme est de 5 ans renouvelable. ■

Plus d'informations auprès de Mathilde Mas à mathilde.mas@xaintrie-val-dordogne.fr
Vous souhaitez en savoir plus sur l'importance de l'entretien des bords d'eau, rendez-vous sur tulleagglo.fr



SAPINS DE NOËL

Opération collecte et broyage des sapins

Plutôt que de se laisser tenter par le dépôt sauvage de sapin de Noël sur la voie publique, interdit et donc amendable,

offrez-lui une seconde vie grâce aux 15 points de dépôts mis à votre disposition dans 8 communes. Jusqu'au 10 janvier, vous pouvez déposer votre sapin naturel, débarrassé de toute décoration et sans neige artificielle. Les sapins sont broyés sur place, par conséquent, nous n'acceptons que les sapins de Noël naturels dits "domestiques". 22 points de dépôts sont mis en place sur le territoire :

Chamboulive : Place du cimetière

Chameyrat : Parking de la salle polyvalente ; École de Poissac (jusqu'au 04/01)

Chanac-les-Mines : Parking de la mairie

Cornil : Le Bourg - Place Jean-Marie Dauzier ; Poumeyrol

Favars : Place Jean Bertin

Lagraulière : Place du Foirail, local des cantonniers

Naves : Centre-bourg

Tulle : Rue du 4 septembre - Parking à l'angle de la rue Pierre Souletie ; Place

de Smolensk - Marché couvert ; Avenue Victor-Hugo - Parking Victor-Hugo Avenue Victor-Hugo - Parking face à la librairie Trarieux ; Quai Perrier - Place Gambetta ; Avenue du Lieutenant Colonel Faro - Esplanade Marcel-Paul ; Rue Léger-Rabès - PAV La Chataigneraie ; Place Martial Brigouleix

Sainte-Fortunade : Z.A. Les Roses

Saint-Germain-les-Vergnes : 1 383 route du Barreau - Ateliers municipaux

Saint-Mexant : Z.A. de la Croix de la Chapelle

Saint-Paul : Rue des Roumanies

Saint-Priest-de-Gimel : derrière la mairie

Les 6 déchetteries du territoire et la plateforme de compostage sont également à votre disposition.

Retrouvez les points de dépôt sur tulleagglo.fr.

Maison de l'habitat Les Jeudis soirs de l'habitat

L'équipe de la Maison de l'Habitat vous donne rendez-vous aux Jeudis soirs de l'Habitat, réunions ouvertes au public

et totalement gratuites. Différents intervenants viennent à votre rencontre pour aborder des thèmes liés à la rénovation. Au programme : le 25 janvier, retrouvez Clément, conseiller France Rénov' au CPIE et thermicien, pour aborder le thème de l'auto-réhabilitation. En mai, le thème abordé sera la réhabilitation de l'habitat ancien. En septembre, la réunion portera sur le thème des copropriétés et en décembre, le service Urbanisme de la Ville de Tulle vous informera sur les aides façades. ■

Pour plus d'informations : Maison de l'Habitat, 2, rue François Bonnelye à Tulle. 05 55 20 67 01. habitat@tulleagglo.fr

EN BREF

Tous au compostage partagé !

Vous souhaitez valoriser vos déchets de cuisine ? Le compostage partagé permet d'allier l'utile à l'agréable en proposant aux usagers une expérience collective et des moments conviviaux. Différents sites sont déjà installés dans les communes de Tulle (rue de la Barrière), Naves, Eyreïn, Chameyrat et plus récemment dans celles de Chanteix et de Sainte-Fortunade. Ce mois-ci, les communes de Corrèze et de Tulle (parc de la mairie) rejoignent le mouvement ! Nous cherchons toujours des bénévoles dans les communes d'Orliac-de-Bar, Chanac-les-Mines, Le Lonzac, Espagnac, Saint-Clément, La Roche-Canillac et Saint-Martial-de-Gimel.

Et si vous optiez pour le lombricompostage ?

Saviez-vous que le compostage permet de diminuer de 30 % la quantité d'ordures ménagères ? Même sans jardin et avec un peu de place, il vous est possible de composter grâce au lombricomposteur : un composteur d'intérieur ! C'est une boîte compartimentée dans laquelle vivent des vers nourris avec des déchets de cuisine. Au bout de quelques semaines, on récolte du lombricompost et du lombrithé. Pour récupérer votre kit, contactez Karine, maître composteur, qui vous dispensera une formation d'environ 2 h lors de sa remise. Chaque kit de lombricompostage coûte 30 € et comprend un lombricomposteur de 33 L, une griffe pour mélanger et un code pour recevoir 500 g de vers directement chez vous.

Pour participer au compostage partagé ou avoir un lombricomposteur, contactez Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention biodéchets à Tulle agglo, au 05 55 20 84 22 ou 06 37 24 14 25, ou à karine.henrion@tulleagglo.fr

Plus de solutions pour vos biodéchets sur tulleagglo.fr

18

C'est le nombre d'établissements scolaires situés sur l'agglo qui participent à un projet pédagogique sur le bassin versant Vézère-Corrèze. Financés dans le cadre de l'appel à projets Éduc'Eau et animés par la FAL et la Maison de l'Eau et de la Pêche 19, ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à la qualité et aux usages de l'eau.



.01



.02



.04

médiathèque intercommunale éric rohmer

Aux petits soins pour les fonds patrimoniaux

Pendant six semaines, l'Atelier Filigrane, spécialisé dans la restauration d'art graphique, a mené une mission de conservation préventive au sein des magasins des fonds patrimoniaux de la médiathèque intercommunale Éric Rohmer.

Les ouvrages qui constituent les fonds patrimoniaux ont bénéficié d'un dépoussiérage minutieux de chacune de leurs faces afin d'améliorer leur conservation. Le mobilier a également été nettoyé avec une solution spéciale. L'État, via la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine, a soutenu financièrement l'opération à hauteur de 22 776 € HT, ce qui représente 80 % du coût total du projet. Retrouvez plus de détails sur cette opération sur : tulleagglo.fr ■

.01 Les magasins des fonds patrimoniaux contiennent plus de 12 000 ouvrages datés de 1450 à 1900. Ils constituent le fonds le plus important de la Corrèze.

.02 Le dépoussiérage se fait sur les 6 faces de l'ouvrage à l'aide d'un aspirateur à brosse muni d'un filtre spécial et d'un chiffon microfibre.

.03 Parmi les ouvrages, se trouve une bible imprimée à Mayence en 1472, soit une vingtaine d'années seulement après l'invention de l'imprimerie par Gutenberg.

.04 Les rayonnages sont aspirés et nettoyés avec une solution eau-éthanol avant d'accueillir à nouveau les ouvrages.

.05 Une fois le dépoussiérage des livres et des rayonnages terminés, un voile géotextile est installé afin de limiter les nouveaux dépôts de particules.

.06 Pour les parties les plus dégradées des ouvrages, le dépoussiérage se fait avec un pinceau en poils de chèvre.



.03



.05



.06



AU TOTAL, 25 INSTALLATIONS LUMINEUSES ONT ÉTÉ FABRIQUÉES POUR CETTE ÉDITION 2023.

ILLUMINATIONS

Chanteix va briller de mille feux

Le vendredi 26 et le samedi 27 janvier à partir de 19h, le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise vous invite à découvrir le village de Chanteix autrement, paré de milliers de lumières.

Après Juillac en 2022 et Ussac en 2023, c'est au tour de Chanteix de rejoindre le club des "Allumés" du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise. Le concept est simple : organiser une fête gratuite et participative pour mettre en lumière, au sens littéral, le patrimoine d'une commune. De nuit et grâce aux nombreux dispositifs d'illumination, les lieux changent d'atmosphère. Ils se laissent découvrir différemment, faisant ainsi briller d'émerveillement les yeux des visiteurs par leur magie.

La municipalité, la population et les associations chanteixoises ont été mises à contribution dès le mois de novembre pour créer 25 installations lumineuses. Au total, 180 heures d'ateliers menées par 5 artistes (Sêma Lao pour la peinture, Cécile Pouget pour la couture, Léonard Salle pour les projections monumentales, Serge Mazaud pour la vannerie et Christophe Caron pour le bricolage) ont permis de fabriquer à la main, avec des objets de récupération, ces œuvres lumineuses. Une classe de l'école a, par exemple, réalisé une peinture murale représentant les éléments du patrimoine de la commune. Les 26 et 27 janvier prochains, la fresque sera

mise en lumière grâce à des dynamos de vélos. Les 24 autres œuvres seront, quant à elles, installées à différents endroits du bourg afin de dessiner un parcours déambulatoire. Un plan ainsi qu'une signalétique permettront au public de se repérer.

Une grande parade lumineuse et musicale sera également organisée. La compagnie de danse Hervé Koubi s'occupera d'animer ce moment avec une surprise chorégraphique et artistique. Afin de rendre la parade encore plus féerique, le public est invité à venir vêtu de sa plus belle tenue de lumière, c'est-à-dire dotée de guirlandes led ou de tout autre objet lumineux.

Les deux premières éditions des Allumés avaient attiré respectivement 1 500 personnes sur une soirée et 3 500 personnes sur le week-end. Espérons que les Allumés de Chanteix attireront tout autant sinon plus de curieux. Le challenge est lancé pour dépasser les compteurs des années précédentes. ■

Plus d'informations sur www.vezeardoise.fr et sur Facebook : PahVézèreArdoise

L'INFO EN +

En cas de mauvais temps, l'événement sera reporté 15 jours après, soit le vendredi 9 et le samedi 10 février.

EN BREF



FESTIVAL

Du jazz magnétique

Le festival Du Bleu en Hiver revient du 25 janvier au 3 février 2024 avec toujours pour ambition de faire la part belle au jazz et aux découvertes musicales originales. L'évènement s'installera dans un premier temps, du 25 au 28 janvier, à Tulle sous la tente du Magic Mirror et au théâtre, puis à Brive du 1^{er} au 3 février.

Au programme : des concerts (gratuits et payants) bien sûr mais aussi un blind test à La Banou à Brive, l'exposition "The great jazz robbery !" de Didier Christophe à la Vitrine le Point G et projection du film "They shot the piano player" de Bertrand Tavernier au cinéma le Véo à Tulle.

Le quatuor Edredon sensible ouvrira le festival le jeudi 25 janvier à 18h30 à l'occasion d'un concert gratuit au Magic Mirror. Leur jazz moelleux fera voyager le public de l'Afrique du Nord à l'Amérique latine. La soirée se poursuivra au théâtre à 21h (concert payant) avec le spectacle "La fin de l'économie" du quintet Aquaserge. Cette création mêlera le rock au classique et à l'électronique avec quelques archives sonores.

Retrouvez l'ensemble de la programmation et la billetterie sur : dubleuenhiver.fr

événement

Nuits de la Lecture 2024

Organisées par le Centre National du Livre (CNL), les 8^{es} Nuits de la Lecture se tiendront du 18 au 21 janvier. Elles auront pour thème le corps sous de multiples formes : le corps sportif (pour faire notamment écho aux Jeux Olympiques de Paris) mais aussi le corps scientifique, politique ou encore le corps au travail. À Seilhac, rendez-vous le vendredi 19 janvier, de 17h à 20h, à la médiathèque pour l'escape game "Il était une fois la vie" et des lectures "doublées". À Tulle, rendez-vous le samedi 20 janvier à la médiathèque intercommunale Éric Rohmer autour de différents ateliers : démonstration de capoeira, contes, etc. ■

16

C'est le nombre de bibliothèques faisant partie du réseau de Lecture publique de Tulle aggl. La bibliothèque de La Roche-Canillac s'apprête, en effet, à rejoindre les 15 autres. Retrouvez la liste sur : tulleaggl.fr



numérique

Un véhicule pour aider à l'inclusion

Après la création du tiers-lieu des Bains douches numériques à Tulle en 2019, l'association CorrTech territoire numérique franchit un nouveau cap dans sa mission d'inclusion numérique. Grâce au concours financier de partenaires privés et publics (dont Tulle aggl), l'association a pu acquérir une voiture électrique. Ce véhicule permet à la conseillère numérique de l'association de se déplacer dans toutes les communes du territoire de l'aggl. "Désormais, nous pouvons aller vers les usagers et vers des publics qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent tout simplement pas venir à Tulle. Quel que soit leur âge, nous pouvons leur

proposer une aide pour les démarches administratives en ligne mais aussi des ateliers autour de différentes thématiques telles que l'initiation à l'informatique, la cybersécurité ou encore la réalisation de CV et de lettre de motivation", détaille Martial Coulaud, président de CorrTech. Des ateliers mensuels sont déjà en place dans les communes de Favars, Saint-Clément, Seilhac et Chamboulive. ■

Renseignements auprès de CorrTech par téléphone au 07 64 52 57 90, par mail à contact-bdn@corrtech.fr et sur www.bdn-tulle.fr



assainissement

Et si vous passiez à la mensualisation ?

Le service Assainissement de Tulle aggro vous propose un système de mensualisation pour régler vos factures.

Vous vous interrogez sur ce mode de paiement ? Retrouvez ici, les réponses à vos questions.

CONTACT

Service Gestion des abonnés

7, impasse Sylvain Combes
19000 Tulle
05 55 20 54 08

Horaires d'accueil :

du lundi au vendredi, 9h – 12h
et 14h – 17h30.

Pour vos demandes, utilisez
l'agence en ligne :
assainissement.tulleagglo.fr

Comment ça fonctionne ?

Lors de la réception de votre facture annuelle, vous êtes informé du montant de vos mensualités par un échéancier figurant sur votre facture. Le montant de vos mensualités est calculé automatiquement sur la base de l'historique de votre consommation des trois dernières années et comprend votre abonnement annuel.

- **Votre consommation a augmenté :** votre facture indique le nouvel échéancier de règlements.
- **Votre consommation a diminué :** vous recevrez un remboursement par virement bancaire correspondant à la somme du trop-perçu.

Quels sont les avantages ?

- **Maîtriser votre budget :** vous connaissez à l'avance le montant et la date à laquelle vous serez prélevé sur votre compte.
- **Lisser vos dépenses :** vos paiements sont échelonnés sur 10 mois.
- **Faciliter vos démarches :** vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte et vous n'avez rien à faire pour régler votre facture.

- **Moins de factures :** vous ne recevez plus de facture intermédiaire estimative, seulement une facture annuelle de votre relevé avec votre consommation réelle.

Comment souscrire ?

- **Par l'agence en ligne :**

assainissement.tulleagglo.fr

Téléchargez et remplissez le contrat d'adhésion et le mandat SEPA et joignez votre RIB. La souscription se fait de manière rapide et sécurisée via votre compte en ligne.

- **Par voie postale ou par mail**

Contactez le service de gestion clientèle pour recevoir par voie postale ou par mail les documents (contrat d'adhésion et mandat SEPA). Une fois remplis et signés, ils sont à retourner accompagnés d'un RIB. ■



Vous avez d'autres questions concernant l'assainissement ? Retrouvez notre Foire aux Questions complète sur : tulleagglo.fr

La Parole à...

GROUPE MAJORITÉ COMMUNAUTAIRE DE TULLE AGGLO

Un début d'année 2024 qui marque aussi la seconde partie de mandat de vos élus de Tulle aggro.

En effet, en 2020, nous avons été élus avec une conviction et une promesse : l'absolue nécessité d'un projet de territoire structurant, cohérent et réalisable pour guider notre action sur le mandat et construire ensemble notre quotidien.

Le bilan de mi-mandat démontre que nous faisons ce que nous avons promis, non sans parfois quelques difficultés ou retards liés à des contraintes techniques ou financières, mais notre politique est en permanence éclairée par deux engagements : le vivre ensemble et la qualité de vie sur ce beau territoire de Tulle aggro.

Et aujourd'hui, un nouvel engagement vient s'ajouter, un nouvel engagement qui nous concerne tous élus, agents et habitants du territoire : la transition écologique et énergétique.

Ce nouvel engagement nous amène à réinventer nos fonctionnements et à trouver de nouvelles méthodes pour, dans un premier temps, ne nous mentons pas, garder la maîtrise d'un budget confronté à plusieurs augmentations et contraintes. Mais, au-delà de ça, il nous faut, trouver tous, conjointement un nouveau modèle économique et social pour apporter des solutions globales et pérennes aux grands enjeux environnementaux et pour que développement durable, efficacité énergé-

tique, ... ne soient plus que de simples mots sur ce territoire.

Alors cette nouvelle année 2024 sera une année de transition sur bien des sujets qui mériteront explications, accompagnement aux changements mais une année avec une nouvelle ambition : celle de la mise en place d'un nouveau modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de travailler et de vivre ensemble autour d'un projet socialement engagé.

Nous vous souhaitons une belle et des plus heureuse année 2024 ! ■

**Betty Dessine,
vice-présidente de Tulle aggro
et maire de Chamboulive**

GROUPE OPPOSITION

A l'invitation de l'association des Maires de France, une petite centaine de personnes s'était réunie le 12 novembre dernier sur le parvis de la tour administrative de Tulle pour marquer leur révolte à l'égard d'un antisémitisme nauséux dont les expressions haineuses ne cessent de croître dans notre pays. Des citoyens, des élus bardés de leur échappe tricolore venus de toute la Corrèze, le Préfet, un député, deux sénateurs, une ronde qui entonne la Marseillaise.

Sur les doigts d'une main

Peu d'élus de Tulle aggro, un Président aux abonnés absents, des vice-présidents invisibles, quelques rares figures de gauche, un, deux, trois... consternant. Les ignominies commises sur nos compatriotes juifs ne sont plus capables de construire l'unité républicaine. La poltronnerie, le calcul politique voire l'indifférence sont les moteurs de cet étrange mutisme. Nos parlementaires n'ont rien dit. La figuration aphasique du député, les poses atones

des sénateurs auraient dû suffire à leurs yeux, à marquer leur fonction représentative. Si ces élus ne sont plus capables d'affirmer leurs valeurs dans leur circonscription, qu'ils se contentent de pavaner à Paris, dans les soirées républicaines.

La France des combats

Quand en Corrèze, les Justes protégeaient les juifs en les cachant à l'occupant allemand, ces hommes et ces femmes mettaient en péril leur existence au nom de la fraternité par delà les confessions. Aujourd'hui, nous continuons à décorer les ultimes survivants de cette résistance mais nous ne sommes plus capables de prendre partie pour défendre les français de la communauté juive. Le conflit israélo-palestinien tétanise nos représentants qui se drapent dans leur vertu silencieuse pour ne pas « participer à la fragmentation de la société française ».

Nommez le réel

Cette crise du Proche-Orient révèle une fois encore combien notre société

est ébranlée. Une partie de la France a choisi de faire sécession pour s'inscrire dans un projet politico-religieux qui s'écarte de nos desseins républicains. Aujourd'hui, l'entrisme politique des Frères musulman, l'islamo-gauchisme nourrissent la tête d'hydre de l'antisémitisme.

Le kibboutz corrézien

De 1933 à 1935, le village corrézien de Jugeals-Nazareth a accueilli l'unique kibboutz fondé en France. Un lieu d'asile offert par le baron Robert de Rothschild aux Juifs fuyant l'Allemagne d'Adolf Hitler. Dans ce village, les Juifs d'Europe s'initiaient à l'agriculture avant de rejoindre la Terre sainte en étant pris en charge par des militants communistes. En 1935, cette expérience prit fin avec la montée de l'antisémitisme en France. L'éternel retour... ■

**Raphaël Chaumeil,
conseiller communautaire,
conseiller municipal de Tulle**



6 & 7 avril 2024

Sports nature - trails, randos, cyclos, VTT

Inscriptions à partir du 15 janvier 2024



**Infos & inscriptions sur
lagglomeree.agglo-tulle.fr**

Une manifestation portée par

TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avec le soutien de

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

région
**Nouvelle
Aquitaine**

**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**
Liberté
Égalité
Fraternité